



Foire aux questions (FAQ)

Procédures mises en place par notre gîte face à la Covid-19

Quelles sont les mesures d'hygiène mises en place, plus particulièrement en ce qui concerne le nettoyage des lieux?

Nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir un environnement sécuritaire. Les mesures d'hygiène, de nettoyage et de désinfection respectent les mesures recommandées par l'Institut national de la santé publique. Nous avons aménagé nos espaces afin de favoriser le respect de la distanciation, nous avons augmenté la fréquence de nettoyage et de désinfection de nos installations et nous nous assurons que nos clients respectent les mesures d'hygiène de base et l'étiquette respiratoire.

Le port du masque est obligatoire dans les zones communes.

Y a-t-il des services ou des activités qui ne seront pas disponibles lors de mon séjour? Y a-t-il des lieux qui ne seront pas accessibles?

Partout où c'était nécessaire, nous avons apporté des modifications pour nous assurer que les aménagements permettaient de rencontrer les règles d'hygiène et de distanciation. Si ce n'était pas possible, nous avons dû fermer certains services / activités / lieux. C'est le cas notamment des salles communes : télévision, gym, table de billard, salle à manger.

Que dois-je faire si je constate que des personnes ne respectent pas les mesures mises en place en lien avec la COVID-19?

Nous nous assurons que les mesures mises en place sont respectées. Si vous constatez que certaines personnes ne les respectent pas, vous pouvez nous le signaler. Nous avons reçu des consignes précises à respecter en cas de plainte ou de dénonciation. Il nous est donc possible d'intervenir rapidement.



Que dois-je faire si l'un des membres de ma famille ou moi-même commence à ressentir l'un des symptômes de la COVID-19 durant notre visite?

Si vous ressentez un symptôme de la COVID-19, vous devrez immédiatement nous en aviser. Des procédures sont en place et nous vous indiquerons comment procéder. Nous assurerons votre sécurité, tout en protégeant notre clientèle et nos employés des risques d'infection.

Est-ce que des personnes atteintes de la COVID-19 ont fréquenté votre établissement?

Pour des questions de protection d'informations confidentielles, nous ne pouvons pas répondre à cette question. On peut vous garantir que toutes les mesures sont prises pour assurer le nettoyage et l'assainissement des installations sur une base régulière et que des procédures sont en place pour assurer en tout temps la protection des clients et de nous-mêmes les propriétaires du gîte.